

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 9 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28/02/2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Stéphanie COLIN, Danielle CHARTON, Véronique MOULIN.  
Messieurs David ALRIVIE, Franck BLANCHARD, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Guy PIQUET, Sylvain QUOIRIN

Pouvoirs : Stéphane ROLLET donnant pouvoir à Danielle CHARTON

Absents excusés : Coralie ARNOLD, Ariane VEILANDE et Franck WILFART

Secrétaire de séance : David ALRIVIE a été nommé

Le compte rendu de la séance du 12 février 2020 est adopté à l'unanimité.

## ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE N° 001 – 09/03/20

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BRUGGEMAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Sylvain QUOIRIN, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**1-** acte la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)
Résultats reportés	176 657.65 €			224 378.16 €	176 657.65 €	224 378.16 €
Opérations de l'exercice	402 787.13 €	434 610.90 €	801 909.64 €	913 941.05 €	1 204 696.77 €	1 348 551.95 €
TOTAUX	579 444.78 €	434 610.90 €	801 909.64 €	1 138 319.21 €	1 381 354.42 €	1 572 930.11 €
Résultats de clôture	144 833.88 €			336 409.57 €	144 833.88 €	336 409.57 €
Reste à réaliser	45 000.00 €	52 627.00 €			45 000.00 €	52 627.00 €
TOTAUX CUMULES	624 444.78 €	487 237.90 €	801 909.64 €	1 138 319.21 €	1 426 354.42 €	1 625 557.11 €
RESULTATS DEFINITIFS	137 206.88 €			336 409.57 €		199 202.69 €

**2-** : Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**3-** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**4-** : Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 9

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE  
N° 002 – 09/03/20**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur municipal, pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après un avis favorable du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** D'adopter le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour 10

**AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019 – COMMUNE  
N° 003 – 09/03/20**

Monsieur le Maire expose l'affectation du résultat ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	434 610.90 €	Recettes	913 941.05 €
Dépenses	402 787.13 €	Dépenses	801 909.64 €
Résultat de l'exercice	31 823.77 €	Résultat de l'exercice	112 031.41 €
Résultat antérieur reporté	-176 657.65 €	Résultat antérieur reporté	224 378.16 €
RESULTAT CUMULE (001)	-144 833.88 €	RESULTAT CUMULE (b)	336 409.57 €
Restes à réaliser en dépenses	45 000.00 €	Résultat à affecter au 1068	137 206.88 €
Restes à réaliser en recettes	52 627.00 €		
Besoins de financement (a)	-137 206.88 €		
Excédent de financement (a)			
<b>Résultat cumulé d'ensemble (a+b)</b>	<b>199 202.69 €</b>	<b>Résultat après affectation (002)</b>	<b>199 202.69 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE cette affectation du résultat**

Vote : Pour 10

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EAU**  
**N° 004 – 09/03/20**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BRUGGEMAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Sylvain QUOIRIN, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**1-** lui donne acte de la présentation date au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)	Dépenses ou déficits (En €)	Recettes ou excédents (En €)
Résultats reportés		5 003.08 €		117 077.30 €	0.00 €	122 080.38 €
Opérations de l'exercice	1 191 611.26 €	1 107 684.19 €	155 338.99 €	218 090.74 €	1 346 950.25 €	1 325 774.93 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 191 611.26 €</b>	<b>1 112 687.27 €</b>	<b>155 338.99 €</b>	<b>335 168.04 €</b>	<b>1 346 950.25 €</b>	<b>1 447 855.31 €</b>
Résultats de clôture	78 923.99 €			179 829.05 €	78 923.99 €	179 829.05 €
Reste à réaliser	4 414.00 €	13 728.26 €			4 414.00 €	13 728.26 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 196 025.26 €</b>	<b>1 126 415.53 €</b>	<b>155 338.99 €</b>	<b>335 168.04 €</b>	<b>1 351 364.25 €</b>	<b>1 461 583.57 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS	69 609.73 €			179 829.05 €		110 219.32 €

**2-** : Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**3-** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**4-** : Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour 9

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 – EAU**  
**N° 005 – 09/03/20**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur municipal, pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après un avis favorable du Conseil Municipal en date du 9 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** D'adopter le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour 10

**AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019 – EAU  
N° 006 – 09/03/20**

Monsieur le Maire expose l'affectation du résultat ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 107 684.19 €	Recettes	218 090.74 €
Dépenses	1 191 611.26 €	Dépenses	155 338.99 €
Résultat de l'exercice	- 83 927.07 €	Résultat de l'exercice	62 751.75 €
Résultat antérieur reporté	5 003.08 €	Résultat antérieur reporté	117 077.30 €
RESULTAT CUMULE (001)	<b>-78 923.99 €</b>	RESULTAT CUMULE (b)	<b>179 829.05 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	4 414.00 €	Résultat à affecter au 1068	69 609.73 €
Restes à réaliser en recettes	13 728.26 €		
Besoins de financement (a)			
Excédent de financement (a)	- 69 609.73 €		
<b>Résultat cumulé d'ensemble (a+b)</b>	<b>110 219.32 €</b>	<b>Résultat après affectation (002)</b>	<b>110 219.32 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE cette affectation du résultat**

Vote : Pour 10

**Choix de l'adjudicataire du marché pour les zones humides du PLU  
N° 007 – 09/03/20**

Monsieur le Maire, informe qu'il convient de choisir un adjudicataire selon le rapport d'analyses du maître d'œuvre après négociation ci-joint.

- |   |  |
|---|--|
| - BIOTOPE Agence Bourgogne Franche Comté            | Note finale : 69.10 Pour 83 687.52 € TTC |
| - SARL Société d'Etudes Générales d'Infrastructures | Note finale : 79.00 Pour 39 120.00 € TTC |
| - Initiative Aménagement et Développement           | Note finale : 70.00 Pour 69 120.00 € TTC |

L'entreprise sélectionnée sera la SARL Société d'Etudes Générales d'Infrastructures.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à demander les subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximum.**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : 10

**Régularisation de l'emprise du chemin de la Chauffonnerie  
N° 008 – 09/03/20**

Vu le projet de division visant à régulariser l'emprise du chemin de la Chauffonnerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir les parcelles J n° 1289 pour 3a 43ca, le lot 1 pour 47m<sup>2</sup>, le lot 4 pour 40m<sup>2</sup>
- DECIDE de céder le lot 3 pour 256m<sup>2</sup> à ATS
- DIT que le lot 3 concerné par l'emprise de l'ancien chemin de la Chauffonnerie devra faire l'objet d'une désaffectation
- AUTORISE le maire à signer toutes pièces utiles à cette transaction

Vote : 10

Arrivée de Franck WILFART à 20H00

**INFORMATIONS**

**- Mini-crèche Pomme d'Api :**

Réunion du conseil d'administration :

Effectif : 74 sur l'année 2019

Les subventions de la CAF sont retardées de façon récurrente et entraîneront des difficultés de paiement du personnel au-delà du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Lors d'une seconde réunion, la CAF, informe qu'elle s'engage à verser de façon pérenne 53 736€ sur 3 ans sans condition.

Le problème récurrent : seulement 5 communes subventionnent la crèche.

**- Communauté de Communes Serein Armance :**

Vote des comptes administratifs, compte de gestion, affectation du résultat et budget.

Brienon demande toujours à sortir de la CCSA.

**- ADAPT :**

Un résumé des travaux ADAPT réalisé depuis 2015 a été présenté par Jean-Pierre GALLOIS.

Le montant des travaux était initialement de 238 667€, frais d'étude inclus.

Après dérogation, le coût final des travaux est de 118 310€.

L'ensemble de ces travaux se termine en 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 09/03/20 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE

Délibération n° 002 – 09/03/20 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE

Délibération n° 003 – 09/03/20 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – COMMUNE

Délibération n° 004 – 09/03/20 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EAU

Délibération n° 005 – 09/03/20 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 – EAU

Délibération n° 006 – 09/03/20 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – EAU

Délibération n° 007 – 09/03/20 : Choix de l'adjudicataire du marché pour les zones humides du PLU

Délibération n° 008 – 09/03/20 : Régularisation de l'emprise du chemin de la Chauffonnerie